

REGLEMENT 6^{ème} GRAND PRIX LA ROUE LIBRE 2013

Article 1 - ORGANISATION:

Le Dimanche 26 Mai 2013, le Team Gaujac Vélo Club organise, sous l'égide de la FSGT Commission Vélo du Gard, la 6^{ème} édition du Grand Prix La Roue Libre. Cette épreuve comprendra **2 étapes**. Le matin se disputera une course sur le circuit de 8,2 km autour du Site de Marcoule, et l'après-midi un contre la montre individuel de 8km au départ de Chusclan.

La participation aux 2 étapes et les inscriptions préalables sont obligatoires. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Les inscriptions devront se faire exclusivement par l'intermédiaire du bulletin d'engagement établi et disponible sur le site : (<http://gplarouelibre.free.fr>). Celui-ci sera retourné à l'adresse indiquée sur le bulletin d'engagement et accompagné du montant correspondant. Date limite de réception des engagements : 22/05/2013

Cette course est ouverte aux licenciés FSGT catégories 1, 2, 3, 4, 5, J et Féminine ainsi qu'aux licenciés FFC et UFOLEP sous certaines conditions. La catégorie Cadet ne pourra participer qu'à l'étape du matin.

Les personnes **non licenciées** FSGT sont autorisées à participer à trois épreuves FSGT dans la saison. Au moment de leur inscription, elles devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an.

Les licenciés **FFC**, à condition de ne pas dépasser 200 points à fin 2012 et les licenciés **UFOLEP** devront présenter leur licence pour être exemptés de fournir le certificat médical. Le tableau de correspondance des catégories entre fédérations sera appliqué.

L'organisation a souscrit une assurance complémentaire accident corporel pour ceux qui ne seraient pas couverts pour ces risques. Une majoration de 2€ sera appliquée pour ceux qui la souscriront.

La course des jeunes (poussins, scolaires et minimes) se déroulera à partir de 13h15 à Chusclan. Les inscriptions se feront sur place à la cave des vigneron de Chusclan à partir de 12h15.

Article 2 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS :

La distribution des dossards et la signature de la feuille d'engagement de la 1^{ère} étape se feront à la cave des Vignerons à Chusclan à partir de 7h45. Chaque coureur devra présenter et déposer sa licence pour retirer son dossard.

La signature de la feuille d'engagement de la 2^{ème} étape se fera à partir de 13h30 à la cave des Vignerons de Chusclan

Article 3 - DEPARTS / ARRIVEES:

1^{ère} étape : Course sur le circuit du Tour de Marcoule de 8,2 km.

Départ fictif pour tous à 09h00 à la cave coopérative de Chusclan, traversée de Chusclan et départ réel/arrivée à la sortie de Chusclan-Route de Marcoule.

Départ 1^{er} Groupe (catégories 1, 2 et 3) : 9h05 ---- 11 tours = 90,2 km

Départ 2^{ème} Groupe (catégories 4 et Junior) : 9h08 ---- 9 tours = 73,8 km

Départ 3^{ème} Groupe (catégories 5, Cadet et Féminine) : 9h10 ---- 6 tours = 49,2 km)

2^{ème} étape : Contre la montre individuel de 8 km à CHUSCLAN

Départ : Chemin du Rhône, route de St Etienne des Sorts. 1^{er} départ à 14h45, puis toutes les minutes.

Une horloge et un tableau d'affichage près du départ indiqueront l'horaire de départ de chaque coureur. Les coureurs devront se présenter sur la ligne de départ 5mn avant leur horaire prévu de départ. Tout coureur ne respectant pas son horaire de départ se verra compter des secondes de pénalités.

A partir de 14h30, plus aucun coureur ne devra se trouver sur le circuit pour s'échauffer sous peine de disqualification.

L'ordre et les horaires de départ pour le contre la montre individuel seront disponibles sur le site du GP La Roue Libre (<http://gplarouelibre.free.fr>) à partir du Jeudi 23/05/2013

L'ordre des départs se fera par catégorie. En premier les 5 et les Féminines puis Junior/4/3/2/1.

La remise des récompenses des 2 étapes sera effectuée à la cave des Vignerons en fin de journée.

Article 4 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES:

Les temps seront pris sur les lignes d'arrivées et les classements seront établis par les commissaires. Le cumul des temps des deux étapes déterminera le classement général.

Le vainqueur du CLM sera récompensé ainsi que les premiers des 3 groupes pour l'étape en circuit,

Pour le classement général le premier de chaque groupe sera récompensé ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie (sans cumul des récompenses).

Un trophée, remis en jeu chaque année, sera attribué au club le plus représenté (hors courses des jeunes), Il sera acquis aux clubs ayant remporté 3 ans ce trophée.

Un lot de consolation sera distribué pendant le vin d'honneur aux coureurs non récompensés.

La dotation de cette épreuve sera répartie en fournitures sportives. Bouquets et produits locaux compléteront les récompenses.

La remise des récompenses de cette épreuve se déroulera à partir de 17h30 à la cave coopérative de CHUSCLAN. Un vin d'honneur convivial clôturera la journée.

Article 5 - SECURITE:

Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et ne doit utiliser que la partie droite de la chaussée.

Tout contrevenant à cette règle sera exclu dès la 1^{ère} infraction sur ordre des commissaires.

Le port du casque est obligatoire. Les carrefours et intersections seront sécurisés par la présence de signaleurs.

Pour l'épreuve du contre la montre, des motos circuleront sur le parcours et veilleront au bon déroulement de l'épreuve. **Les voitures suiveuses seront interdites sur l'épreuve du contre la montre.**

Deux voitures et deux motos accompagneront chaque groupe lors de la course en circuit.

Un véhicule de l'organisation servira d'assistance mécanique tout au long de l'épreuve.

Pour l'étape en circuit, les voitures suiveuses devront être déclarées à l'organisation pour être accréditées. En cas de non respect de cette clause, les voitures fautives entraîneraient le déclassement de leurs coureurs.

Article 6 - ENVIRONNEMENT :

Les coureurs s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux tous les emballages des barres énergétiques, gels concentrés et autres. Des points de collecte seront néanmoins présents à différents endroits du circuit et à proximité des signaleurs.

Le non respect de l'environnement pourra entraîner la disqualification du coureur.

Article 7 - ASSURANCE RESPONSABILITE

L'assurance garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Elle ne garantit pas les dommages subis par les concurrents et provenant de leur propre fait.

Les participants obligatoirement licenciés sont assurés par leur club. De part leur engagement, ils renoncent à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement occasionné.

Pour tout complément d'information, un site dédié à l'épreuve du Grand Prix La Roue Libre est à l'adresse suivante :

<http://gplarouelibre.free.fr>